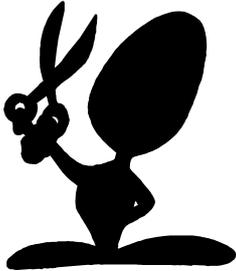




Moselle

CAP locale du Vendredi 7 mai 2010
des agents d'administration du Trésor Public

Affectations sur SIP et Trésorerie Amendes : Pas d'évidence !



La CAP Locale des agents d'administration du Trésor Public réunie le 7 mai 2010 examinait les affectations des agents pressentis pour rejoindre, d'un côté, les SIP de Metz et Forbach et, de l'autre, la trésorerie Amendes, suite à disparition de la trésorerie spécialisée Impôts et Amendes de Metz Esplanade.

SIP : au tour de Forbach et de l'agglomération messine ...

L'Union SNUI-SUD Trésor Solidaires, FO DGFIP et les CGT Trésor et Impôts avaient boycotté les deux convocations du CTP commun mosellan avec à l'ordre du jour la création des SIP de Metz et Forbach (et le Pôle Recouvrement Spécialisé de Moselle).

Les agents pressentis pouvaient refuser de rejoindre le SIP auquel ils étaient destinés en motivant par écrit leur refus au plus tard pour le 26 avril 2010. Un agent de catégorie C a ainsi refusé de rejoindre le SIP de Forbach pour des raisons d'ordre familial et l'allongement de la durée du trajet domicile/lieu de travail. La direction locale a acté ce refus et cet agent demeurera donc sur la trésorerie Secteur Public Local de Forbach Porte de France.

Sur la résidence de Metz, les agents ayant accepté de rejoindre les SIP devaient classer par ordre de préférence les 4 SIP (Metz Centre : physiquement 2 C + 1 B, Metz Est : 1 C + 4 B, Metz Nord : 5 C + 4 B, Metz Ouest : 1 C + 2 B).

Si seuls deux agents n'ont pas obtenu leur premier choix (3ème choix pour un agent C affecté à Metz Ouest effectuant par ailleurs une demande de mutation ; 2ème choix pour un agent de catégorie B sur Metz Est), les agents pressentis ont souvent intégré dans l'expression de leurs vœux les chances d'obtenir ou non satisfaction puisqu'étaient prises en compte ancienneté administrative puis ancienneté dans le poste pour les départager au besoin.

Sur Forbach, l'Union SNUI-SUD Trésor Solidaires s'est assurée que l'un des deux agents C affectés (en plus des 3 B), en PACTE, dont la titularisation devrait intervenir en fin d'année 2010, ne soit pas affecté à la Caisse pour respecter les garanties du stagiaire.

Du rôle de la CAP ...

Si la liste des agents pressentis avait été fournie précédemment à la tenue de la CAP Locale par la direction locale, l'Union SNUI-SUD Trésor Solidaires a dénoncé l'absence de communication aux élus du personnel des choix de ces agents de rejoindre ou non les SIP et, au regard des anciennetés administrative et dans le poste, les propositions d'affectations qu'en déduisait l'administration, les élus devant au besoin aller « à la pêche » aux informations. Il en va du rôle et d'un fonctionnement dans la transparence des CAP. Nous avons indiqué qu'il n'y avait pas d'évidence à ce que les agents suivent leur mission. La possibilité du refus définit essentiellement dans ce cas le rôle de la CAP et la circulaire est prévue à cet effet.

Vote

Pour : Administration

Contre : Union SNUI-SUD Trésor Solidaires, CGT, FO

Abstention : CFDT

L'Union SNUI-SUD Trésor Solidaires a voté contre ces affectations dénonçant le bilan noir de la fusion et le contexte de suppressions d'emplois dans lequel elles sont réalisées. Nous avons manifesté notre inquiétude sur les conditions de travail que vont rencontrer ces agents alors même que le bilan que tirent les agents avec nous, en contradiction avec l'affichage idyllique de l'administration, des créations de SIP déjà effectuées de par le pays est pour le moins déplorable.

Amendes : quel intérêt réel du service ?

Sur la trésorerie Amendes, aucun des deux agents de catégorie C pressentis n'a souhaité ne pas bénéficier de sa priorité pour rejoindre le nouveau poste. Par contre, deux des sept agents de catégorie B ont manifesté un refus auquel l'administration s'est opposée, invoquant « l'intérêt du service » pour permettre, selon elle, une mise en place « correcte » de cette nouvelle structure. Alors que nous revendiquons de façon générale l'application du principe de respect des vœux émis par les agents dans le contexte de la fusion des services, dans ces deux cas, l'administration a répété devant la CAP Locale des agents d'administration qu'elle examinerait rapidement leurs demandes de mutation.

L'Union SNUI-SUD Trésor Solidaires a souligné la spécificité de l'activité Amendes et, dans un contexte marqué du sceau des suppressions d'emplois, les conditions de travail qui génèrent stress et, pour le moins, fatigue nerveuse chez les agents. Nous avons rappelé que la CAP Locale avait déjà été amenée à examiner à l'occasion de mouvements de mutation les conséquences d'une telle situation et à les prendre en compte dans l'urgence. Nous avons attiré l'attention sur le risque d'une rotation importante des personnels. Nous avons demandé un suivi particulier de l'activité et du poste.

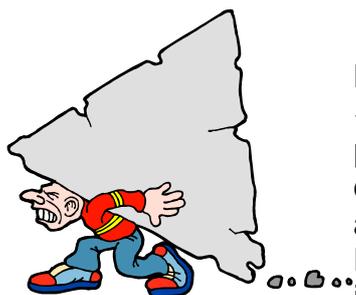
Vote

Pour : Administration

Contre : Union SNUI-SUD Trésor Solidaires, CGT, FO

Abstention : CFDT

L'Union SNUI-SUD Trésor Solidaires a voté contre les affectations prononcées sur la trésorerie Amendes de Moselle. Même si, compte tenu de la spécificité de la mission, la constitution d'une trésorerie Amendes est préférable au rattachement de l'activité à une trésorerie municipale comme cela a pu se produire dans d'autres départements, cette création se fait dans un contexte de suppressions d'emplois.



Nous avons renvoyé au passage l'ouverture du Ministre Baroin sur une « application différenciée » du non remplacement d'un fonctionnaire sur deux partant en retraite, compte tenu des efforts antérieurement fournis par notre direction (deux départs en retraite sur trois non remplacés à la DGFIP actuellement) et du niveau des départs en retraite, au discours de François Fillon sur la rigueur dont chacun se demande d'ailleurs comment il peut imaginer ne pas assumer le nom. A suivre en toute vigilance et capacité de mobilisation ...

Vos élus Union SNUI-SUD Trésor en CAP locale Gestion Publique :

Patrice LAURRIN, titulaire

☎ : 03.87.38.68.59. ou 06.81.19.69.29.

Pascale WEISSE-ROY, suppléante

☎ : 03.87.38.69.38.